

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

TRAVAIL – JUSTICE - SOLIDARITE

ARRETE

**DECRET N° D/2013/ 138 PRG/SGG
PORTANT NOMINATION D'UN AMBASSADEUR**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2011/028/AN du 31 Décembre 2001, portant Statut général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret D/2011/037/PRG/SGG du 22 Février 2011, portant Attributions et Organisation du Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger ;

Vu le Décret D/2012/109/PRG/SGG du 05 Octobre 2012, portant Remaniement partielle du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Monsieur Mamadou Beau KEITA, Précédemment en service au Ministère de la Sécurité et de la Protection civile, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée auprès de la République du Sénégal, en remplacement de **Monsieur Madifing DIANE**, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 14 AOUT 2013



Professeur Alpha CONDE